

**CAMIEG, Excédents financiers**

**Une urgence,  
 l'amélioration des prestations et la baisse des cotisations**

**ÉVOLUTION DES EXCÉDENTS CUMULÉS**

En M€	ACTIFS	RETRAITÉS
2016	109,28	202,82
2020	104,53	240,80
2025	75,09	276,45
2030	15,47	316,44

Pour FO Énergie et Mines, nous serions coupables de ne rien faire.

10 Novembre 2015, FO Énergie et Mines demande aux employeurs l'ouverture d'une négociation pour réduire les excédents annuels et résorber ceux cumulés.

21 Décembre 2015, par courrier du SGE des IEG, les employeurs partagent notre analyse et se disent prêts à l'ouverture d'une négociation.

12 Janvier 2016, ce point est inscrit à l'agenda social de la branche des IEG.

De son côté, le Conseil d'Administration de la Camieg a obtenu le 28 janvier 2016 un rendez-vous avec le Ministère de la Santé.

**CAMIEG, Excédents financiers**

**Une urgence,  
l'amélioration des prestations et la baisse des cotisations**

Pour FO Énergie et Mines, l'objectif est de baisser les restes à charge, de mettre à l'équilibre les cotisations annuelles et de consommer pour l'horizon 2030 les excédents cumulés :

- Amélioration de certaines prestations, voire prise en charge de nouvelles,
- Baisse des cotisations des Actifs (part Salariés et part Employeurs),
- Baisse des cotisations des Retraités (part Retraités et part cotisation de solidarité).

Bien que les employeurs soient toujours opposés à toutes variations de la cotisation de solidarité, le Ministère ne semble pas si obtus et communiquera la position des Pouvoirs publics sur les risques de provisionnement encourus par les employeurs.

De leur côté, la CFE CGC et la CFTC portent la liquidation rapide et totale de tous les excédents, peu importe si la caisse se retrouve en négatif : on verra bien à ce moment-là . . .

Est-ce une volonté déguisée de faire disparaître notre régime spécial maladie en le mettant en négatif ? Car, n'en doutons pas, si le régime spécial maladie devient déficitaire les Pouvoirs publics auront beau jeu de le supprimer.

Contrairement à ce choix irresponsable, FO Énergie et Mines porte un projet qui pérennise sur le long terme notre régime spécial maladie, ramène les cotisations des Actifs et des Retraités à un juste niveau et améliore les prestations.



**CAMIEG, Excédents financiers**

**Une urgence,  
l'amélioration des prestations et la baisse des cotisations**

### UNE CAMIEG PLUS EFFICACE

Pour FO Énergie et Mines, la réintégration au sein de la caisse de toutes les missions sous-traitées à la CPAM92, avec en priorité la plateforme d'appel téléphonique, est une nécessité.

Le Ministère n'a pas rejeté cette proposition qui doit être vue dans la renégociation de la nouvelle Convention d'Objectif et de Gestion (COG) 2017-2019 et en particulier l'impact sur les charges administratives. Il demande à la Direction de la Sécurité Sociale de faire diligenter une enquête par l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS).

FO Énergie et Mines s'est dit prête à échanger avec l'IGAS sur ce sujet, avec l'objectif de pérenniser le fonctionnement de la CAMIEG et d'améliorer le service rendu aux assurés sociaux des IEG.

### UNE CAMIEG PLUS HUMAINE

Pour FO Énergie et Mines, un fonds social géré par la CAMIEG doit être mis en place rapidement pour permettre de rembourser dans certaines conditions des soins non pris en charge et surtout lorsque que le remboursement est refusé suite à une mauvaise codification d'un professionnel de santé (ex : transport. . .).

Alors que le Ministère n'y est pas opposé, la Direction de la Sécurité Sociale a tenté de renvoyer sur la MUTIEG et le 1 % le financement de ces aides.

FO Énergie et Mines a rappelé que les Pouvoirs publics ont validé la séparation entre régime spécial et activités sociales et qu'il est de la responsabilité du régime spécial maladie des IEG d'analyser et d'assumer le versement d'aides spécifiques concernant des difficultés liées aux remboursements de soins.

Pour la CFDT, ce fonds existe à la CPAM 92 et doit continuer d'être géré par elle... Le bilan actuel et le nombre ridicule des aides accordées parlent d'eux-mêmes. Avec la CFDT, les assurés n'ont rien à espérer.



**CAMIEG, Excédents financiers**

**Une urgence,  
l'amélioration des prestations et la baisse des cotisations**

### AFFILIATION DES CONJOINTS

Tous les ans, la CAMIEG vérifie l'affiliation des conjoints sous conditions de ressources qui peuvent prétendre à la part complémentaire du régime spécial maladie.

Tous les ans, la CAMIEG réintègre dans leurs droits des conjoints qui sont repassés en dessous du plafond annuel et tous les ans elle radie de nouveaux conjoints qui ont dépassé ce seuil (14 867 € pour 2016 sur la base des ressources 2014).

Fin 2013, la CAMIEG a lancé une première vague de contrôle radiant dans un délai de prévenance inacceptable des centaines de conjoints de leurs droits.

Seule FO Énergie et Mines a réagi pour demander le maintien des droits. Silence des autres délégations, voir accompagnement de la démarche, en se targuant du respect de l'article 23 du statut par la Direction de la CAMIEG.

2016, elles se réveillent enfin et demandent que la Direction de la CAMIEG puisse examiner un rehaussement du plafond ou le maintien de l'affiliation sur un an. La CGT avance même qu'il faut tenir compte des mesures fiscales qui ont artificiellement augmenté les ressources...

Alors pourquoi ne s'applique-t-elle pas à elle-même cette mesure ? Face à la revendication de FO Énergie et Mines, elle a refusé d'en tenir compte sur le calage des cotisations CMSR 2016...

Pour FO Énergie et Mines, quel que soit le niveau du plafond ou l'année de basculement, il y aura toujours des conjoints exclus. La seule solution reste une affiliation des conjoints sans condition de ressources. LA CAMIEG est chargée d'en faire l'étude.

**CAMIEG, Excédents financiers**

**Une urgence,  
l'amélioration des prestations et la baisse des cotisations**

Pour FO Énergie et Mines, il y a urgence à réduire les cotisations et améliorer les prestations sans attendre la négociation de la nouvelle COG. Plus les décisions tarderont et moins elles verront le jour. Si rien n'est décidé avant l'été, avec l'élection présidentielle de 2017, il est quasiment sûr que tous les débats seront reportés en 2018.

FO Énergie et Mines continuera de défendre un juste retour des excédents vers les Actifs et les Retraités avec une évolution de l'organisation de la CAMIEG, permettant de mieux répondre aux attentes des assurés sociaux des IEG.